

## Fiche descriptive de l'enquête RICA pour avis d'opportunité

### 1 - Service producteur

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

### 2. Intitulé de l'enquête

Réseau d'information comptable agricole (RICA).

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles.  
Analyse du fonctionnement économique des exploitations agricoles.

### 4. Origine de la demande, utilisateurs potentiels

Union européenne (règlement n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965 modifié).

Article L.312-2 du Code rural et loi n° 60.808 du 5 août 1960 d'orientation agricole (article 6).

L'organisation du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INSEE et l'INRA, est régie par l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001.

Les principaux utilisateurs sont l'Administration, la Recherche agronomique, les offices d'intervention, les instituts techniques, la Profession agricole.

### 5. Principaux thèmes abordés

Données comptables (bilan, compte de résultat) issues d'une comptabilité générale, éventuellement retraitées en vue de leur homogénéisation.

Les dépenses énergétiques font l'objet depuis 2004 d'un approfondissement, à la fois en valeur et en quantité physique.

Eléments de comptabilité analytique (superficies, effectifs d'animaux, quantités produites, répartition de certaines charges par atelier).

Structure de l'exploitation (forme juridique, SAU, taille économique, droits à produire, etc.).

Main d'œuvre.

Des « sondes », volets thématiques remplis sur des sous-échantillons spécifiques, d'effectifs relativement réduits, sont régulièrement effectuées en complément : sonde *grandes cultures* sur les marges brutes des principales céréales et plantes industrielles (170 exploitations), sonde *commercialisation du lait* sur la saisonnalité de la production et les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers, en préparation (500 exploitations).

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet :

En l'état actuel du système statistique et des fichiers administratifs, le RICA constitue la seule source régulière de données microéconomiques détaillées sur les exploitations agricoles, harmonisée à l'échelle de la France et de l'Union européenne.

### 7. Bases de sondage

Le RICA est encore à l'heure actuelle une enquête par quotas, en grande partie pour des raisons pratiques. Les données de cadrage sont fournies par les recensements de l'agriculture et les enquêtes structures.

### 8. Unités enquêtées

Entre 7 300 et 7 800 exploitations agricoles, déjà dotées d'une comptabilité ou disposées, dans le cadre du RICA, à en faire tenir une.

Ces exploitations agricoles doivent être *professionnelles* au sens de la statistique agricole (c'est-à-dire avoir une dimension économique d'au moins 12 hectares - équivalent blé et employer au moins 0,75 unité-travail-année). Le champ *professionnel* correspond selon le recensement 2000 à 380 000 exploitations agricoles, représentant 95 % du potentiel économique de l'agriculture.

### **9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

La collecte est annuelle, et a lieu de janvier n à novembre n+1 pour l'exercice n. Elle est réalisée par les services régionaux de statistique agricole.

### **10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

La collecte est réalisée auprès d'offices comptables (centres de gestion, experts comptables), liés par convention avec l'Administration, et rémunérés pour ce travail, et non auprès des exploitants. Si l'on ne considère pas le temps, au caractère inévitable, passé par l'agriculteur pour la tenue de la comptabilité de son exploitation, la charge induite par la collecte du RICA chez ce dernier est nulle.

### **11. Comité de concertation**

La méthodologie et le contenu du RICA français sont largement conditionnés par les textes réglementaires européens, qui sont soumis à l'approbation du Comité communautaire du RICA.

Le comité de direction du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INSEE et l'INRA, et le groupement de valorisation du RICA, aux contours un peu plus larges, se prononcent notamment sur les adaptations et compléments à apporter aux textes européens.

Le CNIS lui-même constitue le comité national du RICA prévu à l'article 5.1 du règlement du Conseil n°79-65 (CEE), chargé d'approuver chaque année le plan de sélection des exploitations comptables et d'examiner les problèmes méthodologiques relatifs à l'établissement de la fiche d'exploitation comptable et à l'utilisation des résultats du RICA.

### **12. Extensions régionales prévues**

Le RICA vise à être représentatif et est largement déconcentré au niveau régional.

### **13. Diffusion des résultats**

Les résultats du RICA sont diffusés en plusieurs temps :

- Ouverture de la base de données individuelles anonymisées SAS INSEE aux utilisateurs privilégiés (des services producteurs ou des organismes habilités par le Comité du secret statistique) en octobre n+1 (version provisoire) et décembre n+1 (version définitive) pour l'exercice n.
- Mise en base aux mêmes périodes sous Datagreste (données individuelles, pour le réseau des statisticiens agricoles, données agrégées, pour des utilisateurs internes ou externes).
- Rapport pour la Commission des Comptes de l'Agriculture en fin d'année n+1 pour l'exercice n.
- Transmission du fichier de données anonymisées à la Commission européenne (direction générale de l'Agriculture) dans le cadre réglementaire.
- Publication Agreste - Primeur en début d'année n+2 pour l'exercice n.
- Tableaux standards (Agreste Chiffres et données) en début d'année n+2 et rapport annuel RICA en avril-mai n+2 pour l'exercice n.
- Valorisation dans divers supports des lignes éditoriales du SCEES, de l'INSEE, de l'INRA.